



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 décembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1996

**Accord pour la commercialisation par l'Office de Tourisme de  
Niort, de sa Région et du Marais Poitevin de produits touristiques  
sur le territoire de la commune**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,  
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la loi n°92-645 du 13 Juillet 1992 fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, et de son décret d'application n° 94-490 du 15 Juin 1994, l'Office de Tourisme de Niort, de sa Région et du Marais Poitevin sollicite l'autorisation préfectorale de mettre en marché des produits touristiques sur le territoire défini dans ses statuts conformément à la délibération du conseil municipal de Niort du 17 Mars 1995.

Parmi les pièces constitutives de sa demande, figure le nécessaire accord de principe des communes concernées par ces produits touristiques, tout particulièrement en cas d'hébergement sur le territoire de la commune.

Conformément aux termes de la loi, les activités de commercialisation de l'Office de Tourisme s'exerceront dans l'intérêt général, afin de faciliter l'accueil et d'améliorer les conditions de séjour des touristes dans la zone de compétence géographique de l'Office de Tourisme définie dans ses statuts.

La Ville de Niort considère qu'elle soutient cette démarche et donne son accord à l'Office de Tourisme pour cette mise en marché qui contribuera, par l'accroissement de la fréquentation hôtelière, à l'amélioration de la renommée de notre ville et de l'ensemble de l'entité touristique désormais désignée sous l'appellation "Pays Niortais - Marais Poitevin".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord pour la commercialisation par l'Office de Tourisme de Niort, de sa Région et du Marais Poitevin de produits touristiques sur le territoire de la Ville de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD